

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De DONNEMARIE-DONTILLY
SEANCE DU 2 JUILLET 2020

L'an Deux Mille vingt, le deux juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Donnemarie-Dontilly, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Madame SOSINSKI Sandrine.

Présents ou représentés : Mme SOSINSKI, M. BORZUCKI, Mme LETERRIER, M.MENEZ, Mme CHEVILLARD, M. BEAULIEU, Mme BUOT, MM. BEAUSSART, GODRON, Mmes DEVILLE TEN-HAGE, LAURENT REITER, M.DUL, Mme JAX LEFEBVRE, M.BONVARLET Mme ROUDIE-VASSAL, M. GRENAT, Mme LARSONNIER, M. GONZALEZ, Mme MASSON, M. ROSSIERE-ROLLIN, Mme MOULET, M. OGER, Mme MONPOIX

Excusé : Mme CHEVILLARD et représentée par Mme LAURENT REITER

Date de convocation : 24 juin 2020

Monsieur BORZUCKI Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

Nombre de délégués	En exercice	23
	Présents	22
	Votants	23

771592020/05/05 - TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SANS OU AVEC RESTAURATION, CANTINE, GARDERIE, ETUDE, REPAS INDIVIDUEL

Madame le Maire propose pour 2020 une augmentation de 1%,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs à compter du **1^{er} Septembre 2020** :

► de l'Accueil de Loisirs sans hébergement :

REVENU ANNUEL	1 ENFANT			2 ENFANTS		
	½ Journée Sans repas	½ Journée avec repas	Journée avec repas	½ Journée Sans repas	½ journée avec repas	Journée avec Repas
Inférieur à 15 960 € (inscrit)	3.94 €	5.17 €	7.91 €	3.69 €	4.96 €	7.41 €
(non inscrit)	5.33 €	6.99 €	10.67 €	5.00 €	6.71 €	10.00 €
Entre 15 961 € et 19 280 € (inscrit)	5.80 €	7.76 €	11.59 €	5.30 €	7.55 €	10.61 €
(non inscrit)	7.82 €	10.47 €	15.66 €	7.15 €	10.20 €	14.29 €
Entre 19 281 € et 40 202 € (inscrit)	6.77 €	9.84 €	13.53 €	6.23 €	9.52 €	12.46 €
(non inscrit)	9.05 €	13.13 €	18.09 €	8.33 €	12.73 €	16.65 €
Sup. à 40 202 € et sans justificatif	7.75 €	12.42 €	15.52 €	7.27 €	11.38 €	14.53 €
(non inscrit)	10.46 €	16.77 €	20.96 €	9.81 €	15.37 €	19.62 €
Enfants domiciliés hors la commune	11.46 €	15.53 €	22.94 €	11.46€	15.53 €	22.94 €
(non inscrit)	15.48€	20.96 €	30.98 €	15.48€	20.96 €	30.98 €

► de la cantine, garderie et étude :

	ENFANT DE LA COMMUNE	ENFANT EXTERIEUR
Cantine (inscrit)	4.12 €	5.72 €
Cantine (non inscrit)	5.56 €	7.73 €
Garderie seule	1.32 €	2.49 €
Etude surveillée seule	1.84 €	3.44 €
Etude surveillée puis garderie	2.44 €	4.58 €

► du repas individuel : 4.52 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
 Donnemarie-Dontilly, le 3 juillet 2020

Sandrine SOSINSKI,
 Maire